



Arrondissement de LIEGE

COMMUNE D'ANS

Code postal 4430

Madame,
Monsieur,

Conformément au code de la démocratie locale et de la décentralisation et à l'article 26 bis§5, alinéas 2 et 3 de la Loi organique des CPAS, nous avons l'honneur de vous prier d'assister à la SEANCE CONJOINTE du CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE qui aura lieu à l'Hôtel communal, le 28 novembre 2016 à 19 h 00 précises.

Fait en l'Hôtel communal, le 18 novembre 2016.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

W. HERBEN

S. MOREAU

La Directrice générale ff du CPAS

Le Président du CPAS

I. CHARLIER

J-F BOURLET

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal du 25 novembre 2015.
2. Rapport annuel portant sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS ainsi que sur les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois du CPAS et de la Commune.

**